

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 17

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 12

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 04 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mmes. GERARD M.-H. –DALLA MUTA M. – M. ALLARD M. - Mmes. DUBREUIL C. –WIECZORECK C. – HOSTEIN M. - M. PIERRE DIT TREUILLER M. – Mme. GOBBI P.– M. TROUILLON L. –Mme. DIEU C. –M. MAURICE O.

Etaient absents ou excusés : M. BALARESQUE F. (excusé) – M. CREPIN R. (absent) –Mme. DORSO M. (absente) –M. DUDZIAK B. (excusé) – M. NORMANDIN F. (excusé).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

Mme WIECZORECK Claudine, conseillère municipale a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2019.

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision sur la séance du 06 septembre 2019 :

Il avait été signalé au précédent Conseil Municipal, trois pins menaçant de tomber près du lieu-dit Boucherie. Une recherche des propriétaires du terrain concerné sera effectuée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Le service de portage des repas est une prestation sociale qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de maintien à domicile. En mars/avril 2018, une enquête de satisfaction a été réalisée afin de recueillir l'avis des bénéficiaires suite au changement de prestataires. Cette enquête a révélé une baisse globale de la satisfaction notamment liée à des quantités jugées insuffisantes. Par conséquent, le menu a été complété d'un potage et d'un produit laitier. Le CIAS du Libournais assume entièrement le surplus financier qu'occasionnent ces ajouts.

Diffusion du programme et du bulletin d'inscription à la 19^{ème} course des collectivités locales et territoriales qui aura lieu le samedi 23 novembre 2019 à Gujan-Mestras.

Assemblée Générale de l'Amicale Laïque du 17 septembre 2019 consacrée au rapport moral et financier de l'année précédente et à l'élection du bureau d'administration.

Rapport annuel 2018 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) détaillant les projets menés en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. La réussite de cette entreprise nécessite la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire réfléchie et la préservation du cadre de vie devenue une exigence face aux enjeux environnementaux, énergétiques et sociétaux.

Information de La Cali concernant un nouveau service mis à disposition des habitants de l'agglomération : « le cadastre solaire », accessible via le lien : <https://lacali.insunwetrust.solar>. Cette plateforme permet d'obtenir une première information sur le potentiel solaire d'une toiture et ainsi estimer le montant des économies, le coût d'une installation, le rendement et les aides financières mobilisables.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2019-10-001 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Désignation	Dépenses		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 Eau et assainissement	0,00 €	1 000, 00€	0,00 €	0,00 €
D-60621. • Combustibles	0,00 €	4 000, 00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 • Fournitures de petit équipement	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132 : Locations immobilières	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	2 383,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	11 383,72 €	0,00 €	0,00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 • Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 224,91 €
TOTAL R 013. Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 224,91 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270,00 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	735,00 €

TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	735,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261 ,16 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	828,00 €
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156,23 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 245,39 €
R-7713 : Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62,42 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	108,42 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	11 583,72 €	0,00 €	11 583,72 €

Total Général		11 583,72 €		11 583,72 €
----------------------	--	-------------	--	-------------

Adoptés à l'unanimité, les crédits supplémentaires ci-dessus du budget communal 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention de l'AMF Téléthon :

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette requête.

Demande de subvention du Collège de Guîtres pour des séjours pédagogiques :

Le collège Jean Aviotte prévoit six séjours pédagogiques pour l'année 2020. Le Conseil Municipal est d'accord pour apporter une aide. La liste des élèves susceptibles d'y participer sera demandée auprès du collège. Le montant sera étudié pour être délibéré à la prochaine séance de novembre.

Voirie :

Il nous est signalé que la route au niveau de la Côte d'Arthus s'abîme de nouveau. L'information sera relayée auprès du Centre Routier du Libournais.

Couverture numérique :

La société ATC France, propose à la commune d'accueillir une infrastructure télécom sur son patrimoine foncier afin de bénéficier d'une couverture mobile de meilleure qualité. Cela nécessiterait le déploiement d'un pylône mesurant entre 30 et 35 mètres sur lequel pourraient s'implanter trois opérateurs. Après une étude de faisabilité réalisée par la société

ATC, le terrain situé au-dessus du cimetière de Montigaud serait susceptible de convenir pour l'implantation du pylône.

Néanmoins, ce projet mérite une instruction plus approfondie par rapport à sa localisation et aux effets engendrés.

Par ailleurs, il serait judicieux d'inclure les habitants dans cette démarche.

Le conseil municipal souhaite se laisser le temps de la réflexion.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 08 novembre 2019.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt et une heures et trente-cinq minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,